

Prolongation

Les sportifs de haut niveau laissés-pour-compte



Anthony Obame, bien que malmené par les dirigeants sportifs gabonais, a fait honneur au pays en ramenant une médaille d'or du Maroc.



Ruddy Zang Milama refuserait désormais de défendre les couleurs nationales pour la non-prise en charge de son programme de préparation.

Photo : Prosper Sax Nzé Bekalé / L'Union

Photo : DR

Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon

De retour d'une campagne africaine couronnée par l'or, au Maroc, le taekwondoïste gabonais a percé l'abcès en dénonçant le peu d'intérêt qui lui est accordé depuis deux ans par les instances compétentes. Dans la même situation, l'athlète Ruddy Zang Milama. Ce qui est gênant et incompréhensible, quand on sait que le chef de l'Etat avait décidé de mettre à la disposition une subvention pour les accompagner dans la quête de performances.

TOUS ceux qui ont suivi la conférence de presse d'Anthony Obame, lundi dernier, ont compris une chose : le taekwondoïste gabonais est abandonné à son propre sort. Il n'a aucun interlocuteur du côté de la Fédération gabonaise de taekwondo.

Cette instance n'a plus de bureau depuis 2017, suite à l'annulation de l'élection de Me Davy Mbembo Mouandza comme président, par les instances internationales, qui avaient décelé un certain nombre d'irrégularités tout au long du processus électoral. La gestion de cette discipline au niveau national a été confiée à un Comité de normalisation, dirigé par Samuel Nze, ancien président de cette même fédération. L'athlète s'est indigné de cette situation: «La Fédération gabonaise de taekwondo n'existe pas. Il y a deux camps. Or, pour prendre part aux compétitions sur la scène internationale, c'est la fédération qui doit inscrire les athlètes. Ce qui

n'est pas le cas.»

ABSENCE DES AUTORITÉS. Et le ministère des Sports ? Lui aussi est aux abonnés absents, selon le taekwondoïste gabonais, qui fait allusion à la subvention allouée aux athlètes de haut niveau, sur instruction du président de la République, Ali Bongo Ondimba, pour les accompagner. «C'est le ministère des Sports qui est en charge des subventions annuelles des athlètes de haut niveau», confirme une source proche du dossier, sous couvert de l'anonymat.

Anthony Obame indique que le dossier y relatif n'a jamais trouvé de solution depuis 2016. Donc depuis deux ans. Maximin Obame, manager de l'athlète, assure que la Fédération et l'agent comptable du ministère des Sports ont été contactés à cet effet. Mais rien n'a été fait. Une information d'ailleurs confirmée par des personnes en service dans ces deux administrations.

Heureusement, comme il l'affirme lui-même, la participation d'Anthony Obame aux compétitions majeures est rendue possible grâce à la Fédération mondiale de taekwondo. Tout simplement pathétique.

Pour rappel, la conférence de presse de notre "ambassadeur" dans ce sport de combat intervient au retour d'une campagne africaine victorieuse, qui s'est déroulée du 28 au 30 du mois dernier, à Agadir. Dans la ville marocaine, Anthony Obame a décroché l'or dans la catégorie de +85 Kg. La deuxième médaille d'or de sa carrière, après celle de 2014 à Tunis (Tunisie).



Photo : DR

Faute d'un bureau légalement élu, c'est Samuel Nze (centre) qui administre la Fédération gabonaise de taekwondo en tant que président du Comité de normalisation.

«Cette nouvelle médaille d'or représente pour moi, non seulement ma détermination de compétiteur, de champion, qui n'a pas changé, malgré les circonstances, avec la capacité de me maintenir toujours parmi les meilleurs. Mais aussi l'œuvre du Seigneur, car si on s'arrête pour analyser les conditions de préparation de cette compétition, selon le modèle académique d'un athlète de haut niveau, il est difficile de prétendre à un tel résultat», assure notre champion.

SITUATION GÊNANTE. De sources concordantes, la mauvaise gestion du dossier lié à la subvention allouée aux athlètes de haut niveau serait à l'origine du refus désormais de Ruddy Zang Milama d'honorer les couleurs nationales en athlétisme. Une réalité gênante à tous points de vue, quand on sait la place

qu'occupe le sport dans la politique du numéro un gabonais.

A moins qu'au Gabon, l'on ne perçoive pas encore bien l'importance du sport dans un pays. Ce qui fait que les relations entre les sportifs gabonais et les instances compétentes n'ont jamais été basées sur des règles de confiance.

Dans les pays sérieux, notamment la France, il existe une Charte du sportif de haut niveau. Elle a été instituée par la loi du 16 juillet 1984 modifiée, et est fondée sur les principes déontologiques du sport. Cette charte fixe donc le cadre général des relations entre les sportifs de haut niveau et leur environnement (État, fédérations, collectivités territoriales, partenaires privés). Les droits et les devoirs de chacune des parties sont fixés dans le respect des principes inaliénables de la

liberté individuelle de tous citoyens. Ainsi, les sportifs se voient-ils ouvrir l'accès aux aides de l'État, destinées à favoriser leur réussite sportive, et même leur insertion professionnelle.

ET L'AVENIR ? En préambule, cette Charte reconnaît que le sport de haut niveau, et donc son acteur aussi, jouent un rôle social et culturel de première importance. Dans ce sens, toute personne bénéficiant d'une reconnaissance par l'État de sa qualité de sportif de haut niveau, d'arbitre ou de juge sportif de haut niveau ou exerçant une responsabilité dans l'encadrement technique ou la gestion du sport de haut niveau, doit s'efforcer d'observer en toute circonstance un comportement exemplaire, fidèle à son engagement dans la communauté sportive, et de nature à valoriser l'image de son sport et de son pays.

En considération de l'engagement personnel et de l'importance de la préparation exigés par la recherche de la plus haute performance, tout sportif de haut niveau a accès aux dispositions, mesures et aides destinées à favoriser sa réussite sportive, à compenser les dépenses que lui occasionne son activité sportive et à faciliter la mise en œuvre d'un projet de formation, en vue de son insertion socioprofessionnelle.

L'État et tout le mouvement sportif ont le devoir de veiller à l'attribution équitable et cohérente des aides accordées aux sportifs de haut niveau, recommande la Charte sus-évoquée. Tout comme les sportifs de haut niveau définissent, en accord avec la direction technique nationale de leur fédération, leur programme d'entraînement, de compétitions et de formation. Ils bénéficient d'un suivi régulier organisé à leur intention tant sur le plan social que sportif.

Le Gabon devrait, au demeurant, s'en inspirer à l'avenir. Et l'avenir c'est pour bientôt. En effet, pour le reste de l'année, il y aura les "Grands prix mondiaux" prévus successivement en Italie, en Russie, en Chine, à Taipei (Taïwan), en Angleterre et aux Émirats arabes unis.

D'où l'intérêt pour les autorités compétentes d'éviter au champion gabonais des situations similaires à celle vécue pour la compétition au Maroc. Car l'athlète a décroché cette victoire grâce à ses moyens personnels.